

Animateur d'Equitation (AE)



Objectifs

Sous la responsabilité d'un BE ou BPJEPS, l'Animateur d'Equitation assure l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre. Il participe à l'encadrement des activités jusqu'au 1er niveau de compétition et assure l'entretien des équidés et des infrastructures.

Durée

Parcours en 1 an (apprentis ou stagiaires adultes)
490h en centre de formation (stages pratiques : 301h)
La formation est complétée par le contrat de travail
Formation d'août à juin

Conditions d'inscription & pré requis

Être titulaire du Galop 6 et d'une licence fédérale de compétition
Avoir son PSC 1 ou équivalent
Être âgé entre 17 ans et 29 ans révolus pour la formation en apprentissage et 18 ou plus pour les autres voies
Avoir une entreprise d'accueil **labélisée FFE**, 50 licenciés au minimum et carte professionnelle du tuteur en cours de validité

Tests de sélection - 1er lundi de juillet :

- pratique équestre (niveau galop 6)
- tests écrits : connaissances du cheval et de l'équitation (niveau galop 6)
- entretien de motivation

Inscription tout au long de l'année

En apprentissage : l'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage

Coût de la formation et financement

Apprentis (CFA) et contrat de professionnalisation (CFPPA) : formation prise en charge par l'OPCO de branche
De 13 € à 15€ / heure selon le statut, nombreux moyens de financement :
Congé individuel de formation (CPF de transition pro)
Contrats d'apprentissage en partenariat avec le CFA
Contrats de professionnalisation
Demandeurs d'emploi et autres situations : se renseigner auprès du CFPPA



Retrouvez nos résultats chiffrés



<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Rémunération des apprentis



Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des pourcentages différents.

Contact : cfppa.obernai@educagri.fr ou cfa.obernai@educagri.fr - 03 88 49 99 29

Formation et contenu - RNCP : 37414 (Fédération Française d'Équitation - échéance 27/03/2026)

La formation se déroule en Bloc de Compétences (BC). Les BC doivent être tous validés pour obtenir le diplôme mais ils peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres et restent acquis à vie.

Bloc n°1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

C1 : Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure équestre en s'appuyant sur le projet de l'établissement

C2 : Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure équestre en se référant à la réglementation et aux consignes transmises

C3 : Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre pour garantir leur durée de vie et leur disponibilité en respectant la réglementation et la sécurité

Bloc n°2 : Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

C1 : Construire des situations d'apprentissage des activités équestres adaptées aux besoins des pratiquants pour permettre leur progression en s'appuyant sur les outils mis à sa disposition

C2 : Conduire une séance d'équitation en sécurité pour optimiser la progression des pratiquants en garantissant le bien-être équin

C3 : Sécuriser les pratiques équestres pour garantir l'intégrité physique et morale des cavaliers, des équidés et des tiers en respectant les procédures établies

Bloc n°3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

C1 : Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées

C2 : Assurer le suivi de la cavalerie d'école pour garantir son bien-être et son intégrité physique et morale en respectant les consignes transmises

C3 : Conduire le travail d'entretien de la cavalerie d'école en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale

Évaluation : Chaque Bloc de Compétence est validé par des épreuves pratiques ou orales terminale, examens mi-juin.

Suivi et adaptation des parcours : Entretien individuel, positionnement, individualisation éventuelle des parcours.

Modalités pédagogiques : Formation alliant théorie et pratique permettant de développer ses compétences professionnelles. Certaines parties de modules peuvent être suivies en e-learning. Partenariat avec un centre équestre. Formation par demi-groupes sur la pratique équestre et pédagogique. Examens blancs. Entretiens individuels et collectifs répartis sur l'année afin de répondre au mieux à vos attentes.

Personnes en situation de handicap : Établissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

Débouchés et poursuites professionnelles

L'AE débouche directement sur la vie active et permet d'exercer le métier d'Animateur d'Équitation. Cette formation donne l'équivalence des tests d'entrée pratiques BPJEPS et est une véritable préparation à ce diplôme qu'il est possible d'intégrer dans notre établissement.

Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking).

Restauration sur place (salle de convivialité, cantine), Chambre en internat (sous réserve de disponibilité).

CDI, Centre pour Apprendre Autrement, Salle informatique libre service, aire de travaux pratiques, plateaux techniques, ateliers...



Contact : cfppa.obernai@educagri.fr ou cfa.obernai@educagri.fr - 03 88 49 99 29